



**PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL  
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL  
Le 18 septembre 2018, à Paris**

**Membres ayant participé à la téléconférence :** Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

**Membres invités :**

Il est constaté que 7 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

**I. Horaires des matchs baseball 19+ fin de saison 2018**

Le Bureau Fédéral décide de manière dérogatoire à l'article 17.04.06 des RGES 2018, pour les rencontres de la phase de classement, la phase de maintien, la phase finale et/ou les barrages d'un championnat de la saison 2018, les clubs recevant peuvent choisir l'horaire des matchs en accord avec la Commission Nationale Sportive Baseball.

La CNSB après avoir pris contact avec les différentes commissions concernées ainsi qu'avec le club adverse statuera sur cette modification d'horaire demandée.

Conformément à l'article 17.04.04., un droit dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré sera perçu.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h10.  
De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Didier SEMINET**  
**Président de séance**

**Thierry RAPHET**  
**Secrétaire Général**